

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	---

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 114/22 du 21 décembre 2022
Portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022.

Convocation N° 370/22 du 15 décembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 21 du mois de décembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 15 décembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette		X	donne procuration à M MOUTAME Thomas, Maire												
Date d'affichage de la délibération 22 DEC. 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X		Secrétaire de séance												
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	donne procuration à Mme GODFREY Marie-Louise, 5 ^{ème} adjointe au Maire												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Votant</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	8	Votant	25	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	17															
Absents	10															
Représentés	8															
Votant	25															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe au Maire												
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. Myron ROOPINIA, 2 ^{ème} adjoint au Maire	9. M. SMITH James, Maui	X														
	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	donne procuration à Mme TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera-Faaroa												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne procuration à M ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjoint au Maire
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai		X	
	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette		X	donne procuration à M. TEFAAITE Etienne, Conseiller municipal de Opoa
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	donne procuration à Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina, Conseillère municipale de Opoa
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	donne procuration à M EBB Moïse, Maire délégué de Opoa
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

Sens du vote :

Unanimité

Adoption 25

Rejet 0

Majorité

Nombre voix « Pour »

Nombre voix « Contre »

Nombre voix « Abstention »

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération municipale n° 31/22 du 10 mars 2022 portant approbation du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération municipale n° 112/22 du 30 novembre 2022 portant approbation de la délibération modificative n°1 du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022 ;

Ouï l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 21 décembre 2022,

ADOPTE

Article 1^{er} : La décision modificative n°2 du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022 est approuvée comme suit :

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
041 / 2313		Opérations patrimoniales		2 000 000
		TOTAL		2 000 000

Section d'investissement – Recettes :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
041 / 2031		Opérations patrimoniales		2 000 000
		TOTAL		2 000 000

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 21 décembre 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le **22 DEC. 2022**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **22 DEC. 2022**



Le Maire